



**Stratégie
parisienne
de prévention
des rixes**

Lexique

APSV	Association de Prévention du Site de la Villette
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASVP	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
CDPR	Coordinateur du Dispositif Prévention des Rixes
CENOMED	Cellule d'Échanges d'informations Nominatives Mineurs En Difficultés
CPS	Compétences Psycho-Sociales
CPSA	Contrat de Prévention et de Sécurité d'Arrondissement
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
CVO	Centre de Veille Opérationnelle
DASCO	Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris
DASES	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de la Ville de Paris
DDCT	Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires de la Ville de Paris
DFPE	Direction des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris
DJS	Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris
DPSP	Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris
EGPR	États Généraux de la Prévention des Rixes
EMAS	Équipe Mobile Académique de Sécurité de l'Éducation Nationale
EN	Éducation Nationale
FPH	Fonds de Participation des Habitants
GHU	Groupement Hospitalier Universitaire
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GLTD	Groupe Local de Traitement de la Délinquance
GPIS	Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance
ISC	Intervenant Social en Commissariat
MPCE	Mission de Prévention, de Communication et d'Écoute de la Préfecture de Police
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse du Ministère de la Justice
PP	Préfecture de Police
PRIF	Préfecture de Paris et d'Île de France
RDR	Réduction des Risques
UMIP	Unité Mobile d'Intervention et de Protection de la Police Nationale
VVV	Ville Vie Vacances

Sommaire

	Introduction	4
Axe 1	Prévenir	12
Objectif 1	Mieux comprendre pour mieux agir	12
Action 1	Associations, institutions, habitants, jeunes : mieux comprendre ensemble les causes du phénomène	12
Action 2	Participer à un dispositif local de veille, d'observation préventive et construire une veille sur les réseaux sociaux	15
Action 3	Se former pour comprendre et agir chacun à son niveau	17
Objectif 2	Construire et mener ensemble des actions de prévention	19
Action 4	Aider les jeunes à éviter les « embrouilles »	19
Action 5	Les familles actrices de la prévention des rixes	24
Action 6	Occuper positivement l'espace public	26
Action 7	Dépasser les rivalités de quartier	28
Axe 2	Intervenir et accompagner	30
Objectif 3	Améliorer la réactivité et mieux coordonner les actions en cas de tension, d'alerte ou de rixe	30
Action 8	Construire ensemble un dispositif local d'alerte rixes	30
Action 9	Définir et coordonner les modalités d'intervention suite aux alertes rixes	31
Objectif 4	Accompagner les jeunes et leur famille	33
Action 10	Mieux protéger les jeunes impliqués dans des rixes et leurs fratries mineures	33
Action 11	Intervenir en lien avec les familles auprès des jeunes interpellés lors d'une rixe	34
Action 12	Construire avec les professionnels de l'ASE et la PJJ des outils de prévention adaptés à la prise en charge des mineurs impliqués	35
Action 13	Améliorer le suivi et l'accompagnement individualisé des jeunes impliqués dans des rixes et de leur famille	36
Action 14	Améliorer la prise en charge sociale et psychologique des victimes directes et indirectes des rixes	37

Introduction

En lançant les États Généraux de la Prévention des Rixes le 3 octobre 2018, la Ville de Paris a souhaité initier une démarche commune avec l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique : magistrats, professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la protection de l'enfance (Aide sociale à l'enfance, associations de milieu ouvert, de prévention spécialisée...), médiateurs, travailleurs sociaux, policiers, professionnels de l'éducation nationale, représentants des centres sociaux, des équipements jeunesse, des associations locales, bailleurs sociaux bénévoles, animateurs, familles et habitants...

En effet, ce phénomène des rixes mobilisait déjà beaucoup les institutions et les acteurs de terrain, sans pour autant parvenir à enrayer le phénomène. Il était donc nécessaire d'enclencher une dynamique commune pour mieux appréhender le phénomène et partager ensemble les constats afin d'engager de nouvelles réflexions et penser de nouvelles actions.

Des professionnels de divers horizons, des familles et des bénévoles ont ainsi participé pendant huit mois à des ateliers, des réunions et des formations consacrés à la prévention des rixes autour de trois objectifs : mieux prévenir, mieux intervenir et mieux accompagner.

Cette stratégie parisienne de prévention des rixes est issue de ce travail de réflexion. Elle ouvre la voie à une collaboration solide et à de nouveaux liens entre partenaires institutionnels et associatifs, familles et jeunes eux-mêmes.

Ces temps d'échanges ont également favorisé l'expérimentation de projets innovants portés par des associations, des institutions et des collectifs. Depuis le lancement des États Généraux de la Prévention des Rixes, beaucoup d'acteurs se sont mobilisés en proposant de nouvelles actions touchant des publics très différents : collégiens, éducateurs spécialisés, jeunes impliqués dans des rixes, familles et habitants. Ces actions se sont révélées pertinentes et devront être soutenues et étendues dans d'autres arrondissements parisiens, en les adaptant aux spécificités de chaque territoire.

Cette stratégie n'est pas figée et c'est dans le même esprit que nous continuerons à l'améliorer en mettant en place une gouvernance basée sur le dialogue et le partage d'analyses, dans un souci d'évaluation et d'adaptation permanentes. Il s'agit ici de bases solides pour un travail de long-terme, mais aussi d'actions innovantes dont certaines peuvent être mises en œuvre ou déployées très rapidement.

Ville de Paris, Préfecture de Police, Parquet, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Rectorat, associations impliquées dans la prévention des rixes, familles, collectifs, habitants et jeunes : c'est sur la collaboration de tout cet écosystème que repose la réussite de cette stratégie.

Son ambition découle d'un objectif commun : agir ensemble pour endiguer ce phénomène inacceptable des rixes entre jeunes sur le territoire parisien.

I - Les rixes entre jeunes : un phénomène inacceptable

Paris a connu ces dernières années des tensions qui se concrétisent par des affrontements violents dans l'espace public réunissant des groupes pouvant atteindre des dizaines d'individus, mineurs comme majeurs. Depuis janvier 2016, plus de 225 épisodes, qui ont eu lieu dans quasiment tous les arrondissements parisiens, ont été identifiés par les services de la ville.

Le niveau de violence y est élevé et ces affrontements ont provoqué le décès de plusieurs jeunes et fait de nombreux blessés.

Leurs conséquences sont graves non seulement pour les victimes, les auteurs et leurs proches mais aussi pour les autres jeunes et les habitants inquiets du climat qu'elles propagent.

Les analyses disponibles font apparaître un certain nombre de constantes concernant les auteurs : majoritairement des garçons, jeunes (souvent mineurs) et faisant pour nombre d'entre eux déjà l'objet d'un suivi éducatif, social ou judiciaire. Mais les processus qui les mettent en relation pour passer à l'acte collectivement sur un mode aussi brutal sont mal identifiés.

Le phénomène rappelle des événements anciens associés aux rivalités traditionnelles entre bandes parisiennes. Mais la situation a changé : nous assistons depuis plusieurs années à une transformation des motivations, des causes, et des conséquences des affrontements qui s'inscrivent dans une logique de récurrence, en augmentation sensible ces dernières années.

Les groupes d'aujourd'hui sont très instables, avec des relations entre jeunes très volatiles. Leurs affrontements recouvrent des logiques hétérogènes dans lesquelles on peut trouver aussi bien l'affirmation d'un sentiment d'appartenance, souvent territoriale, l'extension de différends apparemment futiles où le manque de « respect » et l'atteinte à « l'honneur » (insultes, moqueries) tiennent une place prépondérante, ou

encore l'opportunité de montrer son courage pour améliorer sa « popularité » dans le groupe de pairs. Le tout est amplifié par les réseaux sociaux qui en assurent une propagation virale largement au-delà des jeunes directement impliqués.

Les rixes actuelles ont ainsi à voir avec les enjeux de l'époque, de la ville, des jeunes d'aujourd'hui, de leurs mobilités et de leurs modes de socialisation. Elles constituent un phénomène complexe croisant des questions individuelles, collectives et contextuelles qui relèvent d'approches interdisciplinaires et interinstitutionnelles et dépassent le cadre des dispositifs partenariaux en matière de prévention de la délinquance et de sécurité.

II – La stratégie de prévention des rixes entre jeunes : une étape supplémentaire dans le partenariat parisien en matière de protection de l'enfance, de prévention et d'éducation

Les institutions et les acteurs de terrain parisiens sont déjà largement engagés dans des initiatives qui permettent d'éviter le développement de ces rixes, d'en atténuer les conséquences, d'accompagner les auteurs comme les victimes et de faire progresser les savoir-faire face à ces événements. Les rixes perdurent et interrogent l'efficacité des réponses actuelles. Pour autant, elles ne doivent pas constituer une fatalité mais nécessitent une prise en compte particulière adaptée aux mutations qu'elles révèlent dans la socialisation des jeunes, les modes de passages à l'acte collectifs et les capacités de régulations par les familles et les institutions.

Dans ce contexte, la ville de Paris, le Parquet de Paris, la Préfecture de Police, le Rectorat de Paris et de nombreux professionnels, bénévoles ou habitants souhaitent faire mieux. Ils se sont mobilisés dans le cadre des États Généraux de la Prévention des Rixes qui leur ont permis, entre septembre et décembre 2018, de partager leurs constats, de dresser un état des lieux des pratiques existantes et de leurs limites.

Sur la base de ce travail qui a mobilisé plusieurs centaines de personnes, le présent document propose en complémentarité avec les dispositifs existants (le Schéma départemental de prévention et de protection de l'Enfance, le Contrat parisien de prévention et de sécurité, le Contrat éducatif local, le Contrat de ville pour citer les principaux), une stratégie coordonnée de prévention des rixes entre jeunes afin d'améliorer les réponses apportées pour enrayer le développement de ces phénomènes et leurs conséquences inacceptables.

III- Les quatre principes qui structurent la stratégie parisienne de prévention des rixes entre jeunes

La stratégie parisienne s'appuie sur quatre principes qui ont fédéré les réflexions produites à la suite du lancement des EGPR.

• Travailler avec les jeunes

La prévention des rixes doit faire des jeunes ses principaux alliés et s'appuyer sur leur implication dans les réponses apportées. Aujourd'hui, les jeunes sont embarqués, dans ces mouvements collectifs qui abolissent leur sentiment de responsabilité individuelle. Ils sont acteurs, souvent victimes, avant d'être auteurs ; l'action publique ne doit donc pas simplement chercher à les sanctionner ou à les culpabiliser. Elle doit élever leur niveau de compréhension du phénomène, s'appuyer sur leurs expériences et travailler à partir de leurs sensibilités à ces événements pour mettre en place des réponses pertinentes.

• Renforcer la capacité éducative des familles

De nombreux témoignages recueillis pendant les EGPR montrent à quel point les parents occupent un rôle prépondérant dans les réponses à apporter aux jeunes exposés ou impliqués dans les rixes. Parfois incrédules, dépassés ou impuissants face aux comportements de leurs enfants surtout quand ils deviennent adolescents, ils peuvent aussi devenir réactifs et engagés s'ils bénéficient de soutiens attentifs à leurs valeurs culturelles et appropriés à leur configuration familiale très souvent monoparentale. Le travail des acteurs de la prévention des rixes doit permettre aux parents d'accroître leur capacité éducative sans devoir s'en remettre à des autorités providentielles extérieures (l'école, la justice, la police, les travailleurs sociaux, les élus) qui ne favoriseraient pas le rapprochement avec leurs enfants.

• Optimiser les réponses existantes et les compléter par des actions nouvelles

La stratégie parisienne de prévention des rixes s'appuie sur des actions déjà existantes qui ont apporté des réponses permettant de mieux appréhender ce phénomène. Mais ces actions sont dispersées entre plusieurs dispositifs et peu lisibles au regard d'un phénomène jusqu'alors mal connu ou sous-estimé. Compte-tenu de l'importance que les rixes prennent maintenant, la stratégie parisienne doit en favoriser la convergence et la complémentarité soit en réorientant des actions existantes, soit en favorisant l'apparition de propositions nouvelles inscrites dans le plan d'action qui va se mettre en place à partir de 2019. Elle se doit aussi,

lorsqu'une expérimentation se révèle pertinente, de penser à sa généralisation sur l'ensemble du territoire parisien.

• **Travailler ensemble et coordonner les actions**

Les actions existantes ou à venir, mobilisent un grand nombre d'acteurs et d'institutions avec une pluralité de types de missions et de responsabilités (social, ordre public, justice, animation, éducation, vie citoyenne). Elles se déploient aussi bien en amont qu'en aval des rixes dans le cadre d'autres politiques publiques à large spectre (politique sociale, politique de la ville, politique jeunesse, politique sportive, politique de sécurité) qui n'ont pas les rixes comme priorité.

Dans ce contexte propice au renvoi de responsabilité d'un champ à l'autre, les rixes nécessitent non seulement une coordination institutionnelle mais aussi une coopération opérationnelle d'un nouveau type qui permettent d'articuler actions centrales et actions territoriales, approches individuelles et collectives, conjugaison des interventions éducatives et judiciaires avec mandat et sans mandat, actions professionnelles et bénévoles.

IV- Les deux grands axes de la stratégie parisienne de prévention des rixes entre jeunes

Les réflexions conduites lors des ateliers participatifs ont permis d'identifier plusieurs enjeux auxquels la stratégie s'est efforcée d'apporter des réponses à partir de deux axes correspondant aux deux temporalités de réponses au phénomène :

• **Axe n°1 Prévenir**

Dans cette phase préventive, les actions proposées dans la stratégie intègrent une approche sur le long cours auprès des jeunes impliqués ou exposés et de leurs familles autour des enjeux suivants :

1er enjeu. Comprendre les causes sous-jacentes à ces affrontements pour enrayer les dynamiques négatives générant des tensions entre groupes de jeunes

En proposant des actions mobilisatrices positives, il s'agira de sensibiliser les jeunes, leurs familles et leurs entourages à la spécificité des rixes, leurs modes de constitution et leurs conséquences pouvant aller jusqu'à la mort ou au meurtre.

2ème enjeu. Organiser une présence de terrain dans les secteurs les plus exposés, augmenter la réactivité et intervenir auprès des jeunes impliqués ou exposés et travailler avec leurs familles

3ème enjeu. Intégrer pleinement le rôle des réseaux sociaux

dans ces phénomènes

Dans un travail auprès des jeunes et des familles il s'agira de leur permettre de déconstruire les représentations faussement anodines liées à leurs usages et leur faire prendre conscience de la responsabilité qu'ils entraînent. Dans un travail avec les différents professionnels il s'agira de leur permettre d'investir les réseaux sociaux comme lieu de vigilance et de relation avec les jeunes dans le cadre de leurs missions.

• Axe n°2 Intervenir et accompagner

Dans cette phase de crise (en cas d'alerte ou post-rixes) et d'accompagnement, la stratégie propose des actions visant à permettre des interventions plus réactives et plus adaptées des différents protagonistes autour des enjeux suivants :

1er enjeu. Accompagner les différents protagonistes concernés par une rixe

Soit comme victimes en permettant le dépassement des traumatismes par un accompagnement approprié sur le plan personnel et social ;

Soit comme auteurs en mettant en place des accompagnements éducatifs (judiciaires ou non) qui prennent aussi en compte la dimension collective du passage à l'acte ;

Soit comme participants/spectateurs en travaillant sur les impacts en matière de peur/d'estime de soi positive ou négative/ de responsabilité.

2ème enjeu. Réduire les troubles à la tranquillité publique qu'elles occasionnent

En renforçant la présence sur les territoires et auprès des publics régulièrement impliqués et en augmentant la vigilance et la réactivité sur les éventuels « matchs retours » et tentatives de vengeance à très court et moyen terme.

3ème enjeu. Intervenir et communiquer avec les habitants, riverains, commerçants exposés aux rixes et avec les différents organes de presse

Pour éviter les représentations sensationnalistes ou fausses qui transforment les événements et leur confèrent une audience inappropriée.

La mise en œuvre de la stratégie pourra mobiliser des financements dédiés des différents partenaires engagés ainsi que des financements complémentaires : le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), le Fonds de participation des Habitants (FPH) – prévention des rixes, les appels à projets non centrés sur la prévention des rixes mais mobilisables pour la prévention des rixes au regard de leurs objectifs (Collèges pour l'égalité et Citoyenneté Laïcité et Valeurs de la République portés par la Direction de la Démocratie, de la Citoyenneté et des Territoires...).

The background is a photograph of a park with a blue color overlay. In the center, there is a dark blue square with a light blue border containing the text 'Plan d'action'. This square is overlaid on two large, semi-transparent geometric shapes: a cyan triangle pointing downwards and a yellow triangle pointing upwards. The park scene includes a paved path, a street lamp, trees, and people in the distance.

Plan d'action

Axe 1

Prévenir

Objectif 1

Mieux comprendre pour mieux agir

Action 1 - Associations, institutions, habitants, jeunes :
mieux comprendre ensemble les causes du phénomène

Objet : Les familles, professionnels, associations concernés par le phénomène de rixes sont en attente d'une meilleure compréhension d'un phénomène, dont les déterminants, l'ampleur, les processus d'émergence et d'amplification sont encore difficiles à appréhender.

En effet, les analyses disponibles font apparaître un certain nombre de constantes concernant les auteurs : majoritairement des garçons, jeunes (souvent mineurs) et faisant pour nombre d'entre eux déjà l'objet d'un suivi éducatif, social ou judiciaire. Pour autant, la grande hétérogénéité des situations personnelles et familiales de ces jeunes impose une analyse exhaustive de leur parcours individuel et familial. De plus, les processus qui mettent les jeunes en relation pour passer à l'acte collectivement sur un mode aussi brutal sont mal identifiés.

Afin de penser des actions de prévention et des modes d'intervention plus adaptés et efficaces, il est donc nécessaire de mieux connaître ce phénomène, en s'appuyant sur les parcours individuels des jeunes et de leurs familles mais aussi sur l'analyse des professionnels. Le ressenti des jeunes, qu'ils soient impliqués directement ou simples spectateurs des affrontements, est également indispensable pour mieux les qualifier et les comprendre. Il y a un réel intérêt à associer les jeunes, leurs familles et les habitants à ces démarches d'études afin de « coproduire » à la fois un diagnostic et des solutions partagées au phénomène des rixes à Paris.

Publics : Jeunes, familles, habitants, professionnels, élus.

Partenaires : Ville (DASES, DPSP, DJS, DFPE, DDCT, DASCO), PP, Justice, PJJ, Éducation Nationale, associations, initiatives citoyennes.

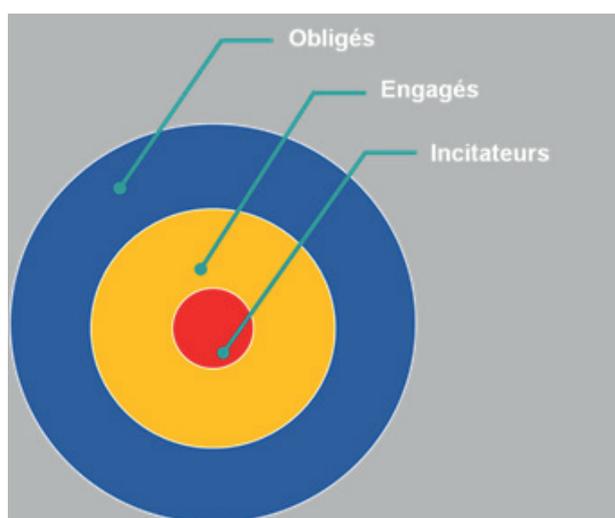
Calendrier : 2019 / 2020

Mise en œuvre :

- Réalisation d'une étude sur la base d'un échantillon de jeunes impliqués dans des rixes, en lien avec le GLTD rixes, la PJJ, le Tribunal pour Enfants, l'ASE et/ou le Rectorat.
- Recherche-action associant des jeunes et des parents, des professionnels, des habitants.

Étude réalisée par Trajectoires sur le parcours de quelques jeunes impliqués dans les rixes

Afin de mieux appréhender la notion de rixe à Paris, l'association Trajectoires a rencontré une trentaine de personnes en lien avec cette problématique. Seize jeunes ont pu être entendus dans ce cadre. Ces jeunes préfèrent d'ailleurs utiliser le terme « d'embrouilles » dont les rixes n'apparaissent que comme une composante. Les rivalités entre quartiers, l'entrée ou non dans des bagarres ont toutes un lien mécanique avec cette notion « d'embrouille ». Les différents degrés d'implication des jeunes peuvent amener à une typologie qui permet de définir 3 catégories de jeunes :



Au regard de cette typologie, l'ensemble des jeunes engagés ne peuvent être touchés par les mêmes actions de prévention et d'accompagnement.

Les obligés. Certainement les plus nombreux, dans l'échantillon étudié, ne sont pas en général à l'origine des « embrouilles » mais peuvent éprouver la nécessité de « témoigner une solidarité avec le groupe » ou une « fidélité » au quartier. Outre ce constat d'autres mécanismes peuvent être identifiés (la pression sociale, la crainte d'être perçu comme un « faible ») et font que certains jeunes se « sentent obligés d'y aller ». L'appartenance à un

groupe de quartier reste déterminante parfois par rapport à la famille, l'école et/ou les activités extra-scolaires.

Les engagés. Cette catégorie rassemble des jeunes dont l'affiliation au groupe est plus forte que les obligés. Le groupe permettrait un renforcement de l'estime de soi, une rupture avec d'autres cercles de sociabilité avec un rattachement aux amis du quartier, une vision « décomplexée » de la violence.

Les incitateurs. Il s'agit de jeunes avec un fort degré d'implication dans les « embrouilles » et incitant au maintien d'un climat de tension avec notamment l'utilisation possible des réseaux sociaux pour provoquer des bagarres sans nécessairement y participer. Dans cette catégorie, les filles peuvent également être désignées comme « incitatrices » (comparaison entre jeunes de différents quartiers/capacité à se bagarrer ou non) dans les « embrouilles ».



Expériences inspirantes de prévention des violences entre jeunes dans d'autres pays

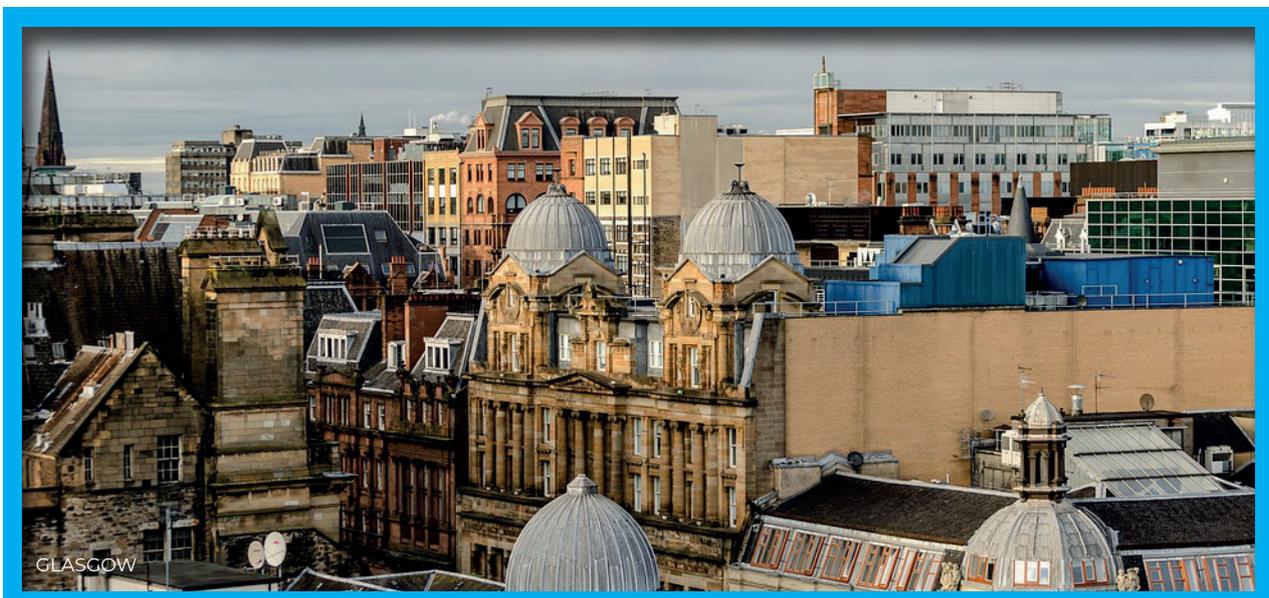
D'autres pays sont confrontés à des phénomènes de violences entre jeunes et certains d'entre eux ont mis en œuvre des programmes d'action. Plusieurs expériences significatives méritent d'être présentées, tout en gardant à l'esprit que celles-ci doivent être contextualisées selon les cultures nationales et les organisations politiques et techniques des pays dont elles émanent.

À Londres, la violence chez les jeunes est élevée : en 2017, 46 personnes âgées de 25 ans ou moins ont été poignardées à mort. En novembre 2018, cinq personnes ont été poignardées dans les rues de Londres en six jours. Trois des victimes décédées étaient des adolescents ; 59% des auteurs d'infractions commises avec une arme à feu ont moins de 25 ans et trois attaques sur quatre sont causées par une personne de moins de 29 ans. A la suite d'un débat parlementaire, une Commission a été créée en 2017 afin de mieux comprendre les causes des violences graves entre jeunes (« Serious Youth Violence »). Cette commission s'est appuyée sur une large consultation des jeunes et collabore régulièrement avec des universitaires et des professionnels. Plusieurs initiatives locales ont par ailleurs été mises en œuvre, destinées à endiguer ce phénomène :

- une large enquête épidémiologique a été lancée, chargée d'analyser et de mieux connaître la population des jeunes impliqués et la typologie précise des violences rencontrées à Londres : localisation, conséquences, prévalence des facteurs de risques, parcours antérieurs des personnes

- des partenariats et initiatives ont été conçues avec des associations locales et communautaires qui sont reconnues comme jouant un rôle puissant pour s'attaquer à la violence chez les jeunes. Ces groupes ancrés au niveau local ont l'expérience, la connaissance et la confiance pour travailler dans les relations de première ligne avec eux. L'une de ces associations a mis en place des « agents de proximité » ayant une connaissance directe de la rue et des « interrupteurs de violence » sur le modèle de ce qui s'est fait à Chicago. De nombreuses initiatives s'appuient également sur d'anciens membres de gangs crédibles et dignes de confiance dans la communauté locale, qui utilisent leur influence et leurs relations dans la rue pour détecter les conflits avant qu'ils n'éclatent. Une association travaille ainsi directement avec les jeunes pour assurer la médiation dans des conflits et les tensions après un incident critique en soutenant les témoins et les victimes et en prévenant les représailles.

A Glasgow (Ecosse), la police écossaise a créé en 2005 une « Unité de réduction de la violence » (VRU) pour faire face à un nombre très élevé de meurtres où les jeunes étaient majoritaires. Plus de dix ans après, le VRU est reconnue comme l'exemple le plus réussi d'une approche de santé publique en matière de réduction de la violence au Royaume-Uni. L'Unité comprend des chercheurs, des policiers, des personnels civils et d'anciens délinquants.



Axe 1

Prévenir

Objectif 1

Mieux comprendre pour mieux agir

Action 2 - Participer à un dispositif local de veille,
d'observation préventive et construire
une veille sur les réseaux sociaux

Objet: Depuis 2016, un GLTD rixes, a été mis en place par le Parquet de Paris ; ce dispositif réunit les différentes institutions (Parquet, Préfecture de Police, PJJ, Rectorat, Ville de Paris, Mairies d'arrondissement) concernées par le phénomène des rixes. Il a permis d'améliorer les échanges et l'analyse du phénomène entre les institutions partenaires. Il doit pour autant être complété par un dispositif permettant une observation et une analyse préventive des affrontements.

Chaque institution continue d'observer le phénomène des rixes via ses propres canaux de remontées d'informations et de recensement (commissariats, établissements scolaires, mairies d'arrondissement, intervenants sociaux, associations de proximité...), avec des critères de caractérisation d'une rixe souvent différents.

Ainsi, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) de la Ville de Paris procède à un recensement des rixes (potentielles ou survenues) via son centre de veille opérationnelle mais également grâce aux alertes provenant des acteurs institutionnels ou locaux (commissariats, établissements scolaires, mairies d'arrondissement, intervenants sociaux, associations de proximité ...).

Les remontées d'information de la Préfecture de Police se font de manière constante via les CENOMED présentes dans 10 arrondissements de la capitale. Le suivi opérationnel des phénomènes de bandes est assuré par le « Pôle Territoires » de la Sûreté Territoriale 75 qui prend en compte les enquêtes relatives à une délinquance touchant les territoires de la Direction Territoriale de la Sécurité Publique de Paris, des zones touristiques aux quartiers sensibles. Le « Groupe Traitement en Temps Réel » suit spécifiquement les affrontements entre bandes et est directement concerné dès lors que des activations du Centre de Traitement Judiciaire sont effectuées de nuit, le week-end et les jours fériés.

Ce travail de recensement des rixes à l'échelle parisienne n'est pas diffusé auprès de l'ensemble des acteurs locaux, entraînant parfois une compréhension incomplète du phénomène.

Afin d'affiner l'observation préventive des phénomènes de tensions, il est proposé de mettre en place un dispositif local de veille et d'observation préventive entre partenaires locaux. Ce dispositif pourra également se déployer sur les réseaux sociaux, territoire d'observation privilégié, mais dont l'utilisation requiert un travail d'accompagnement juridique et éthique des intervenants.

Ce dispositif local de veille (non nominatif), installé à l'échelle de chaque arrondissement concerné par le phénomène des rixes, constituera un espace favorisant l'interconnaissance des acteurs, la construction d'une analyse partagée localement du phénomène des rixes nécessaire pour agir en matière de prévention.

Enfin, chaque dispositif sera à même d'organiser des échanges sur un plan local, inter arrondissements et parisien mais également si nécessaire avec des communes ou départements limitrophes concernés par des tensions ou des rixes avec son territoire.

L'ensemble des données partagées dans le cadre des dispositifs locaux seront compilées à un niveau central afin de disposer d'une vision parisienne du phénomène des rixes en complément des données transmises dans le cadre du GLTD rixes.

Partenaires : Mairies d'arrondissement, Ville de Paris (DPSP, DASES, DJS, DASCO, DDCT) et communes limitrophes, Préfecture de Police, Éducation Nationale, Équipements jeunesse, associations locales, associations de prévention spécialisée, bailleurs sociaux et clubs sportifs, Mission Locale de Paris

Calendrier : second semestre 2019.

Mise en œuvre :

- Recensement des outils de veille existants (CVO pour la Ville, Cellule de Veille Bandes de la Préfecture de Police, Relevés d'Infractions en Milieu Scolaire pour le Rectorat ...).
- Mise en place d'un dispositif local de veille et d'observation préventive au niveau de chaque arrondissement, remontées des informations pour agréger les données au niveau parisien.
- Mise en place d'une veille partagée sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes.
- Création d'un référent « rixes » par la Ville de Paris, le Parquet et le Rectorat. Pour la Préfecture de police, le commissariat d'arrondissement reste l'interlocuteur



Axe 1

Prévenir

Objectif 1

Mieux comprendre pour mieux agir

Action 3 - Se former pour comprendre
et agir chacun à son niveau

Objet : Les professionnels de terrain et les bénévoles des associations manifestent un besoin de formation pour mieux appréhender le phénomène des rixes et adapter leurs pratiques à ce phénomène complexe associant parcours individuel et logique de groupe. Il est proposé d'élaborer et de mettre en place un parcours de formation (formation nouvel arrivant et formation continue) à destination de l'ensemble des acteurs de terrain concernés, dans le cadre de l'exercice de leurs missions, par le phénomène des rixes. Ce parcours de formation intégrera différentes thématiques liées aux facteurs qui conduisent les jeunes à s'affronter, aux affrontements eux-mêmes et à l'accompagnement des jeunes concernés.

Les usages actuels des jeunes, avec notamment le rôle croissant du numérique dans le déclenchement de ces affrontements, doivent également entraîner des changements des pratiques professionnelles des acteurs et faire l'objet de formations.

Pour favoriser l'échange entre professionnels, le développement d'une culture commune sur le sujet et le décloisonnement des pratiques, ce parcours de formation pourrait être partagé entre les associations, les bénévoles et les acteurs institutionnels. Il pourrait également se mettre en place à l'échelle locale.

Publics : éducateurs de prévention spécialisée, éducateurs PJJ, éducateurs de milieu ouvert, assistants sociaux CASVP et DASES et coordonnatrices territoriales de santé DASES, médiateurs DPSP, coordonnateurs des CPSA DPSP, PP (MPCE), coordinatrices sociales de territoire DASES et coordinatrices territoriales de santé DASES, Équipes de Développement Local, professionnels des équipements jeunesse, référents famille DFPE, professionnels des centres sociaux, des associations de proximité, personnels de l'Éducation nationale, équipes « Action Collégiens » de la DASCO, personnels de l'Éducation Nationale, de la préfecture de police, bénévoles des associations, Mission Locale de Paris, habitants...

Partenaires : Ville de Paris, Préfecture de police, parquet, PJJ, Rectorat, Préfecture de Police, Caf, MMPCR

Calendrier : second semestre (recueil des besoins) ; 2019-2024 (mise en œuvre)

Mise en œuvre :

- Recueil des besoins par les porteurs
- Construction de parcours de formation au niveau parisien / au niveau territorialisé selon les sujets.
- Mutualisation des formations interdisciplinaires entre institutions et associations pour construire une approche commune.

· Soutien des formations dispensées par les MPCE (Mission Prévention de Communication et d'Ecoute) sur les différentes formes de violences dans les établissements scolaires.

· Exemples de thématiques de formation : le phénomène des rixes (approche sociologique) et réalité parisienne, la prévention sur les réseaux sociaux, la gestion post-traumatique et l'accompagnement au deuil, le renforcement des techniques d'entretien avec les adolescents (pour les travailleurs sociaux), les violences, l'impulsivité et l'adolescence, l'interculturalité, la connaissance du quartier d'intervention et de son histoire, le discours éducatif face au phénomène de rixes...

Formation-action « Prévenir les rixes à l'heure du numérique »

L'APSV a mis en place, avec le soutien de la Ville de Paris, une formation pour informer et outiller les acteurs de terrain sur leurs approches éducatives dans le cadre de l'évolution du numérique.

Le contenu de la formation permet aux participants d'identifier et de comprendre les pratiques numériques des jeunes, de s'approprier les principaux enjeux éducatifs face à ces évolutions, d'identifier et de prévenir les conduites à risques, en particulier les rixes. Pour ce faire, la formation alterne des apports de connaissances, des échanges de pratiques et un travail de méthodologie pour mettre en place des actions. Le contenu de la formation apporte aux professionnels une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux sociaux par la pratique concrète des usages de Snapchat, Instagram ou WhatsApp ; ces réseaux étant utilisés par les jeunes dans les rixes pour organiser les rassemblements, se lancer des défis ou des provocations, ainsi que pour diffuser des vidéos des affrontements.

Pour l'année 2019, cette formation s'adresse à 100 professionnels, bénévoles et membres de collectif de parents qui interviennent auprès des jeunes.



Axe 1

Prévenir

Objectif 2

Construire et mener ensemble des actions de prévention

Action 4 - Aider les jeunes à
éviter les « embrouilles »

Objet : Construire des actions mobilisatrices à destination des jeunes, en favorisant leur parole et leurs initiatives et en s'appuyant sur les actions construites par des acteurs locaux et/ou par les jeunes. Trois dimensions à investir particulièrement pour prévenir les expressions violentes des jeunes :

- Le soutien aux démarches de sensibilisation aux risques, initiées par les jeunes eux-mêmes et/ou par les acteurs locaux.
- Le développement des compétences psychosociales (CPS) des jeunes, qui se définissent comme la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. Le développement des CPS chez les enfants, les adolescents et les jeunes participe d'une construction plus apaisée de la relation entre l'individu et le groupe, et peut permettre une plus grande résistance à la pression du groupe
- Un travail permettant d'aborder avec les jeunes la construction de leur identité, de les aider à acquérir des outils de communication non violente, ou encore de déconstruire certaines représentations de la virilité.

Ces actions de prévention doivent s'appuyer sur les différents lieux de vie des jeunes et notamment les établissements scolaires. En effet, une très grande majorité des jeunes impliqués dans des rixes sont scolarisés et utilisateurs d'équipements ou de structures locales, éducatives, culturelles ou sportives.

Enfin, il est apparu indispensable d'intégrer le rôle des réseaux sociaux dans le travail auprès des jeunes. Il faut donc les investir pour porter un message de prévention et d'accompagnement.

Publics : jeunes concernés directement ou indirectement par les rixes

Partenaires : Jeunes, Ville (DASES, DPSP, DJS, DASCO), Éducation Nationale, associations de prévention spécialisée, équipements jeunesse, sportifs et culturels, PJJ, Mission Locale de Paris, Caf de Paris

Calendrier : 2019 – 2024.

Mise en œuvre :

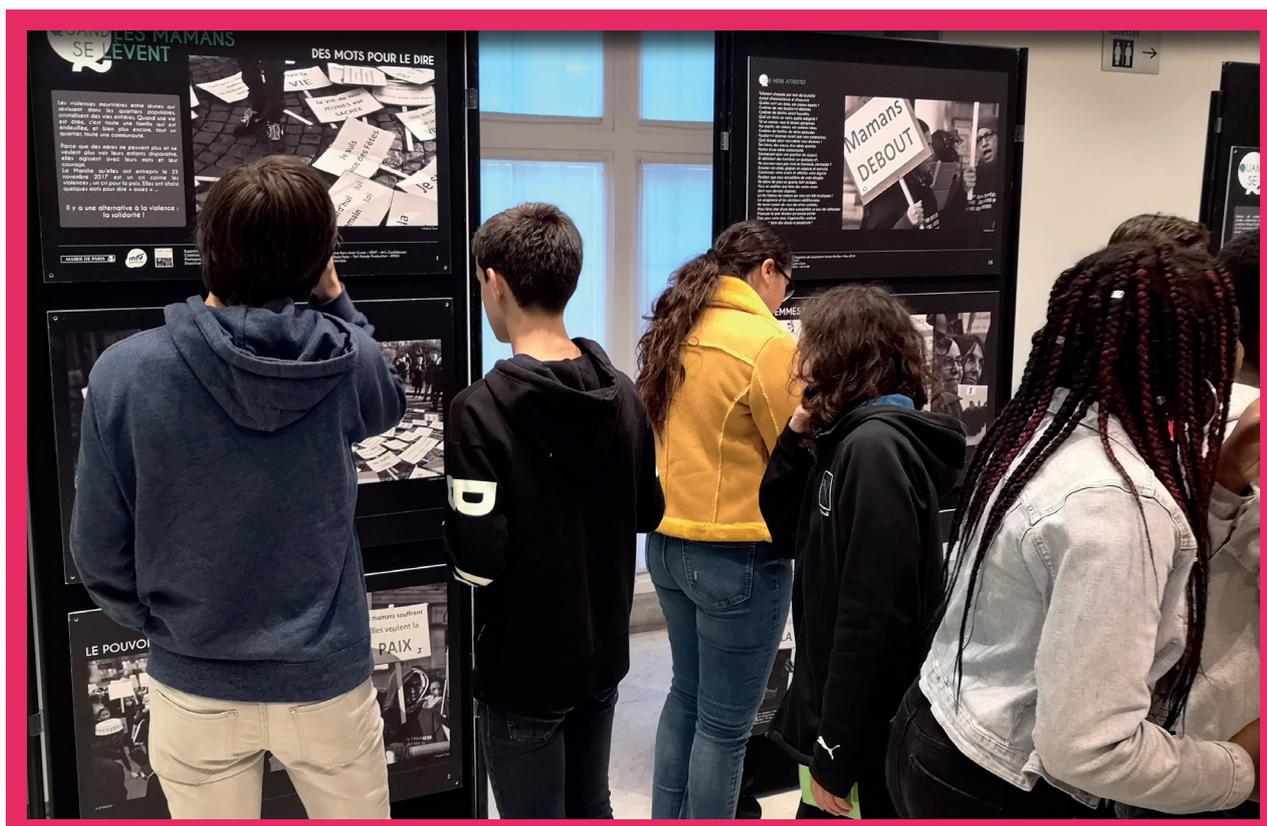
- Renforcer les actions permettant le développement des compétences psychosociales des jeunes notamment par l'extension du dispositif Papillagou expérimenté

dans le 19ème arrondissement, du programme « Primavera » et du programme expérimental « PRODIGES »

- Développement d'actions sur la communication non-violente, la déconstruction du mythe de la virilité et l'égalité femmes/hommes ou encore permettant d'aborder le sujet de la construction identitaire des jeunes
- Développement de démarches de sensibilisation par l'échange et le dialogue : expositions pédagogiques, animation de groupes de paroles, développement de la formation par les pairs
- Soutien aux pratiques culturelles et sportives entre groupes de jeunes
- Développement d'actions de communication préventive ciblée sur les réseaux sociaux construites avec les jeunes
- Mobilisation des actions financées dans le cadre d'appels à projets qui ne sont pas centrées sur la prévention des rixes mais qui résonnent avec cette thématique

Actions Ré Elles

L'association Actions Ré Elles a organisé au mois de mai 2019 trois journées sous forme d'actions de sensibilisation, d'échanges et d'ateliers auprès de 600 collégiens de 4e et de 3e du 19e arrondissement avec pour objectif de favoriser les échanges, le dialogue et la réflexion autour du phénomène des rixes. Des interventions d'élus et des « grands témoins » (notamment la mère d'une victime décédée dans une rixe) ainsi qu'une exposition photo sur la marche blanche, ayant rassemblé plus de 400 personnes, organisée en 2017 après le décès d'un jeune du quartier de Riquet (19e) ont ponctué les trois journées animées par l'association.



Un travail de concertation des jeunes pour mieux comprendre et prévenir les rixes

La Ville de Paris a organisé une concertation avec des jeunes, en lien avec les adjoints éducatifs d'Action Collégiens, afin de recueillir leur parole et de nourrir la stratégie de prévention des rixes. Organisée sur deux temps, élaboration d'un diagnostic et ébauche des préconisations par les jeunes, cette concertation a réuni 10 jeunes âgés entre 12 et 16 ans et a été animée par une psychologue spécialiste de la résilience.

Les jeunes ont été amenés à parler des problèmes qu'ils rencontrent en tant qu'adolescents, notamment de certains risques qui reviennent régulièrement dans leur discours : la mort, la violence physique et morale, le harcèlement, les bagarres, les gardes à vue, la drogue. Les rixes sont alors évoquées.

Les jeunes définissent le

s rixes comme le fait de groupes de jeunes qui se connaissent et se côtoient dans la vie quotidienne et dont les conflits peuvent s'expliquer par des rivalités de quartier. Certains disent que les jeunes se sentent « forts » en participant à des rixes et ils se mettent parfois au défi (« cap pas cap ») pour y prendre part.

Ils identifient le collège comme un lieu « protégé » de ces rivalités même si certains élèves ont des armes (armes blanches ou par destination) sur eux en arrivant dans l'établissement : « on est protégé dans le collège mais pas en dehors ».

Dans leur discours le rôle « des grands » est sans cesse nuancé: ils sont parfois protecteurs, parfois à l'origine des rixes. Les petits (moins de 15 ans) suivent en voulant être considérés « comme des grands ».

Certains jeunes regrettent les rixes car elles donnent une mauvaise image de leur quartier.

Les jeunes ont également identifié différents protagonistes qui participent dans les rixes à différents niveaux : les passants, qui encouragent ou regardent le spectacle sans intervenir (des adolescents mais aussi des adultes) ; les jeunes qui se battent ; les parents ; la police (qui pour les jeunes fait son métier mais peut parfois interpellé aveuglément les jeunes) ; les personnes âgées qui sont effrayées et les « stars ». Sur ces dernières, les jeunes considèrent que les conflits entre des vedettes connues des jeunes peuvent entraîner des rixes. Ils citent en exemple le conflit très médiatisé sur les réseaux sociaux entre deux rappeurs et soulèvent la question de l'exemplarité de ces personnages publics.

Les jeunes ont également questionné le rôle des adultes : ils ne se sentent pas écoutés, compris, voire protégés.

Suite aux éléments de diagnostic posés par les jeunes, ils ont formulé plusieurs propositions :

- développer des cours pour canaliser la colère, notamment autour de la pratique sportive, ainsi que des cours sur la non-violence.
- faire de la prévention bien en amont et suivre de très près les jeunes impliqués dans les rixes pour éviter les récidives.
- des actions conviviales de repas partagés.
- s'appuyer sur le rôle des élèves médiateurs dans les collèges.
- plus largement, un travail doit être fait sur la lutte contre les discriminations. En effet, si certains se battent pour n'importe quel prétexte, d'autres se battent car ils se sentent victimes d'injustices. C'est un engrenage de la violence. Les jeunes font remonter que certains adultes tiennent des propos racistes ou sexistes par humour sans que cela ne soit bien compris par les élèves. Les rixes ne sont pas liées au racisme mais celui-ci contribue à la violence ambiante (« certains se traitent de sale noir ou de sale blanc ! », « les jeunes maliens et les jeunes sénégalais peuvent se battre les uns contre les autres. »)
- il est indiqué que les jeunes et les adultes spectateurs, qui pour les jeunes sont fautifs en n'intervenant pas, pourraient prévenir discrètement la police à la moindre tension. Il est proposé

par exemple de développer un numéro générique ou une application pour que le signalement soit plus discret. L'intervention pourrait être faite par la police ou par une brigade spécialisée.

- engager des échanges avec les parents pour qu'ils soient plus à l'écoute de leurs enfants et des signalements que leurs enfants leur font. En effet, le rôle du discours des parents est rappelé : les parents qui incitent leurs enfants à taper en retour des agressions incitent à la violence.

L'importance du discours des parents a été soulignée par les jeunes. Un jeune signale que sa mère lui dit en permanence « quand on te tape, tu tapes » : les jeunes sont d'accord sur le fait que cela contribue à l'escalade de la violence.

De manière générale, ces échanges mettent en lumière la violence à laquelle certains jeunes sont confrontés dans leur quotidien que ce soit à l'école, dans l'espace public ou dans la sphère familiale.

L'approche de réduction des risques (RDR) par rapport au phénomène des rixes

Le modèle dit de réduction des risques permet de travailler à améliorer la situation et d'avoir une réponse à apporter, quelle que soit la situation d'engagement du jeune dans la conduite à risques. La mise en place d'une politique locale de prévention implique des actions qui soient adaptées aux différents niveaux d'engagement et de risques auxquels les jeunes s'exposent : en allant de la prévention globale (via le développement ou le renforcement des compétences psychosociales en particulier) à la réduction des risques.

Les conduites à risques renvoient à « des pratiques excessives et / ou répétitives conduisant des personnes ou des groupes à se mettre en danger, sur le plan physique, psychologique ou social ». Les différentes composantes des conduites que l'on peut qualifier à risques sont :

1. la conduite à risques pour « s'éprouver », se sentir exister, comme une recherche d'adrénaline ; avec une mise en jeu ou un engagement du corps ;
2. la conduite à risques comme « défense psychique » contre l'angoisse ;
3. la conduite à risques comme « conduite d'adaptation » à un environnement.

Dans le cas des rixes, il s'agit souvent de jeunes qui sont en situation d'échec scolaire ou, à tout le moins, qui peinent à trouver place dans la sphère scolaire. De jeunes qui cherchent à s'affirmer, à se valoriser. Cette recherche d'affirmation et de valorisation peut aussi s'assoir sur un certain déficit au départ d'estime de soi.

Le modèle de réduction des risques peut être mobilisé dans ce contexte spécifique, notamment sur deux axes :

- Aider les jeunes à repérer les risques qu'ils prennent en s'engageant dans les rixes: Il faut travailler avec eux sur la conscientisation des risques sur les plans physique (exposition à la violence), de la santé mentale et psychique, mais aussi des risques judiciaires, sociaux... Il est également nécessaire de travailler précisément avec eux sur leur utilisation des réseaux sociaux dans ce contexte de rixes. Ceux-ci renforcent leur déconnexion d'avec la réalité et les conséquences de leurs actes : ils ont un sentiment d'impunité alors qu'ils s'exposent beaucoup. Ils sont comme « enfermés dans une bulle ». Il s'agit de leur faire prendre conscience des risques, de leurs responsabilités, y compris juridiques, par rapport à ce qu'ils véhiculent.
- Leur proposer des alternatives pour désinvestir progressivement ce type d'affirmation de soi et de valorisation qui se révèle in fine « aliénant ».

Les professionnels peuvent en particulier aider ces jeunes à découvrir et à s'investir dans d'autres champs socio-culturels, ce qui leur apporterait progressivement gratification, valorisation, estime de soi confortée, montée en compétences psychosociales et modes de socialisation positifs.

Mission Papillagou : une action partenariale de prévention des conduites à risques et de renforcement des compétences psychosociales

Portée par le groupe interprofessionnel du 19e arrondissement (prévention spécialisée, établissements scolaires, Maison des ados, DASES, MMPCR) la Mission Papillagou est un dispositif de prévention des conduites à risques par le développement des compétences psychosociales auprès d'élèves de 6e et de 5e.

L'objectif est de prévenir les conduites à risques grâce au développement des compétences psycho-sociales, et d'outiller les élèves pour faire face aux logiques d'emprise qui peuvent les amener à s'engager dans les trafics ou dans les rixes.

L'outil de prévention Mission Papillagou fait appel à une pédagogie participative et crée des situations ludiques qui permettent aux jeunes de prendre conscience des contextes à risques auxquels ils peuvent être exposés (addictions, pression des pairs, tensions de genre, etc.) et des ressources à mobiliser pour y répondre de manière adaptée.

Les différentes séquences proposent à travers des situations de jeu :

- d'analyser comment on peut se retrouver en « dette » et « redevable », vis-à-vis des dealers par exemple.
- de prendre conscience des mécanismes d'emprise et de pressions « normatives » (appartenance à la bande, vêtements de marques, style à adopter...).
- de développer la capacité des élèves à demander de l'aide auprès des acteurs socio-éducatifs et sanitaires du quartier.

Note : ce dispositif a été initié en Seine-Saint-Denis, en particulier dans les collèges de la ville de Stains



Axe 1

Prévenir

Objectif 2

Construire et mener ensemble des actions de prévention

Action 5 - Les familles actrices
de la prévention des rixes

Objet : Les échanges lors des États généraux de la prévention des rixes ont fait apparaître que les familles ignoraient souvent l'implication de leur enfant dans les rixes. Lorsqu'elles en prennent conscience, elles peuvent également être en demande de médiation ou d'aide éducative. Le développement d'actions à destination des familles est donc indispensable pour donner aux parents les moyens de mieux appréhender et comprendre le phénomène et participer activement à sa prévention.

Il apparaît nécessaire de mieux sensibiliser les familles, via les associations, les services sociaux, les mairies d'arrondissements, ou encore les établissements scolaires, sur ce phénomène. La construction d'une stratégie et d'outils de sensibilisation, à l'échelle du territoire peut ainsi être proposée.

Par ailleurs, certains parents sont très mobilisés dans des collectifs ou des associations et participent de cette sensibilisation. Certains ont même participé à la création d'outils (mini-vidéos où ils s'adressent à leurs enfants) qui pourraient être mis en partage, servir de socle d'échanges, avec d'autres parents de quartiers exposés. Leurs actions doivent être soutenues et les rencontres inter-quartiers développées.

Les familles doivent également être accompagnées dans l'appréhension de l'adolescence de leurs enfants en leur fournissant un soutien éducatif et en développant des actions d'accompagnement à la parentalité adolescente. L'implication des pères à ce dispositif devra être une priorité.

Enfin, les professionnels et les associations de parents ont émis le constat partagé que l'adolescence correspond à une période au cours de laquelle les relations entre certains parents et les établissements scolaires se dégradent ou sont moins fréquentes. Il est nécessaire de répondre par des actions concrètes à cet éloignement.

Publics : familles concernées directement ou indirectement par les rixes

Partenaires : Familles, Ville de Paris (DASES, DPSP, DJS, DASCO, DDCT, DFPE, CASVP) et Mairies d'arrondissement, PJJ, Éducation Nationale, Caf de Paris, GIP pour la Réussite Éducative, centres sociaux, associations travaillant dans le champ de la protection de l'enfance, initiatives citoyennes (FPH prévention des rixes).

Calendrier : 2019 – 2024

Mise en œuvre :

- Soutenir la création de groupes, collectifs de parents, engagés dans la prévention des rixes
- Animer des groupes de paroles dans les lieux fréquentés par les familles (centres sociaux...), autour des questions de la violence et de sa banalisation, des rixes, de l'autorité.

- Favoriser les échanges entre parents dont les enfants sont identifiés comme impliqués dans des groupes rivaux
- Favoriser l'expression de témoignages par des parents, de partages entre parents et enfants
- Construire un dispositif préventif d'assistance éducative, d'aide à la parentalité, d'accueil parents / adolescents ou de médiation familiale sur la problématique des rixes dans un groupe de travail réunissant tous les acteurs
- Proposer des actions de prévention des rixes dans les établissements scolaires à destination des parents, favoriser le rapprochement établissements scolaires/parents.
- Développer des outils de communication à destination des familles, des jeunes et/ou des professionnels.
- Étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'une plateforme numérique permettant la mise en lien entre les parents et les acteurs ressources sur le sujet de la prévention des rixes.
- Être vigilant au rôle des pères dans les actions initiées

« Le 13ème prend pas de rixe »

Depuis septembre 2015, le 13ème arrondissement de Paris est confronté à des rixes entre bandes rivales. De nombreux jeunes ont été gravement blessés, l'un d'entre eux a même perdu la vie. Afin de mettre un coup d'arrêt à cette spirale de violence, le service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) Sud de direction de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris (DT PJJ) et l'association de prévention spécialisée Arc - Équipes d'Amitié Paris 13e ont monté une action de sensibilisation auprès des parents le samedi 5 mai 2018, et ce au cœur des quartiers rivaux. Les professionnels des deux structures ont communiqué sur le sujet auprès des familles et les ont invitées à un déjeuner-rencontre afin de les sensibiliser. En parallèle du pique-nique, où les familles ont pu échanger entre elles et avec les acteurs spécialisés, les éducateurs de l'association de prévention spécialisée et de la PJJ, une animation sportive était proposée aux enfants qui accompagnaient leurs parents. Cette stratégie payante a favorisé les échanges. Une mère de famille, accompagnée de son adolescent, tous deux soucieux de mettre un terme à l'engrenage de la violence, se sont présentés les premiers. Avec un message répété toute la journée et apposé sur les tee-shirts des participants, « le 13e prend pas de rixe » a été un succès où les participants se sont régalés des mets confectionnés par les uns et par les autres. Une nouvelle action est programmée pour 2019.



Axe 1

Prévenir

Objectif 2

Construire et mener ensemble des actions de prévention

Action 6 - Occuper positivement
l'espace public

Objet : La prévention des rixes implique la mise en place d'une stratégie d'occupation positive de l'espace public. En complément des actions en matière d'aménagement et de surveillance des espaces publics, l'implantation d'activités positives constitue un des outils mobilisables et dissuasifs notamment à des périodes considérées comme propices à la survenance de rixes (été, vacances scolaires...).

Publics : jeunes présents sur l'espace public dans des secteurs identifiés comme exposés au phénomène des rixes

Partenaires : Mairies d'arrondissement, Ville (DPSP, DASES, DJS), associations de prévention spécialisées, centres sociaux, équipements jeunesse ou sportifs, PP, PRIF, Bailleurs sociaux

Calendrier : second semestre 2019

Mise en œuvre :

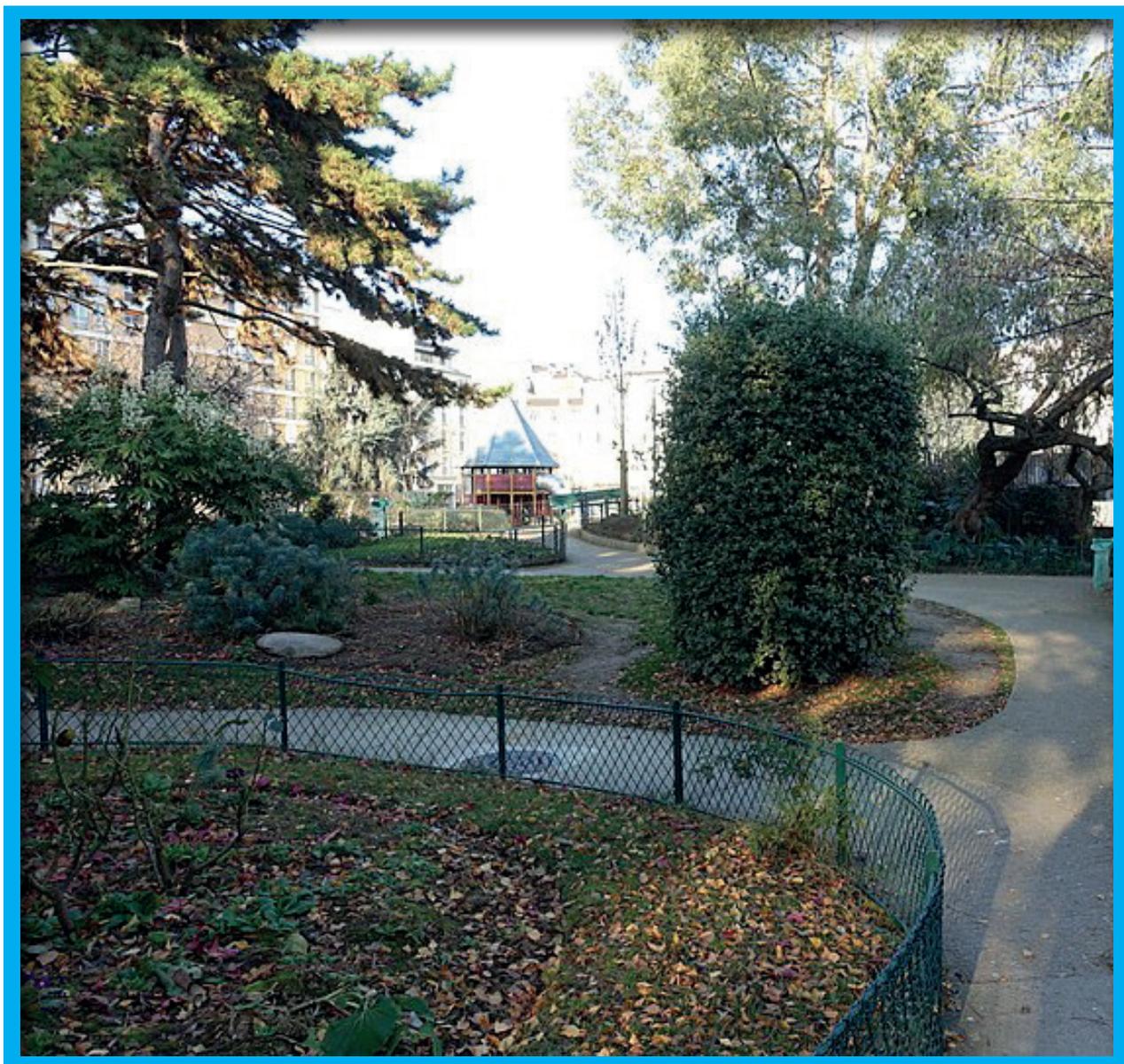
- Soutenir des actions associatives, notamment dans le cadre de Ville Vie Vacances (VVV), sur des secteurs identifiés comme exposés ; renforcement des actions VVV dites « nocturnes sur des sites emblématiques » en priorisant des projets, thématiques et/ou favorisant une approche territoriale.
- Développement des chantiers participatifs et chantiers éducatifs portés par des jeunes, dans l'espace public.

Un été à la Roquette : L'occupation positive du square de la Roquette (11ème) pour apaiser les tensions et prévenir les rixes

Le square de la Roquette et ses abords ont été le lieu de troubles graves à la tranquillité publique liée à une occupation problématique du site par des jeunes (incivilités, outrages, violences à l'encontre des agents de la Ville) et le théâtre d'une rixe mortelle en janvier 2018.

Afin d'apaiser les tensions, la collectivité parisienne a mené une politique volontariste d'occupation positive de ce secteur. Elle a soutenu, dans ce cadre, des acteurs associatifs afin qu'ils mènent des actions au sein et aux abords du square de la Roquette, à destination des jeunes du quartier : mise en place d'ateliers hebdomadaires de graff et de danse avec l'association Paris Est Mouv, projet d'éducation à l'image et à la critique (réalisation d'un film sur le rapport des différents usagers et des professionnels au square de la Roquette) avec l'association de prévention spécialisée Olga Spitzer en partenariat avec les associations ABC Insertion, la Maison des journalistes et Vidéobus.

La collectivité parisienne soutient par ailleurs depuis quelques années, dans le cadre du VVV, le projet « un été à la Roquette ». Ce projet porté en coordination par plusieurs acteurs associatifs locaux (Olga Spitzer, MJC Mercoeur, Centre social Roquette, Solidarité Roquette, la petite Roquette) vise à mettre en place, pendant les vacances d'été, des actions de médiation et de rencontres intergénérationnelles ainsi que des activités ludiques (ateliers de création d'objets, repas, activités sportives...) à destination des jeunes du quartier, dans et aux abords du square.



Axe 1

Prévenir

Objectif 2

Construire et mener ensemble des actions de prévention

Action 7 - Dépasser
les rivalités de quartier

Objet : Même s'il ne s'agit pas des seuls motifs d'affrontement, le sentiment d'appartenance à un territoire (quartier, secteur) peut exacerber les tensions entre individus et groupes et déclencher, sur la base de différends interpersonnels, des affrontements des groupes particulièrement violents. Tous les acteurs, professionnels, bénévoles, habitants, doivent donc s'efforcer de déconstruire ces logiques d'affrontement territoriales en montrant leur collaboration, en construisant des projets inter-quartiers et en favorisant la mobilité positive des jeunes.

Publics : jeunes de 13- 25 ans résidant dans des secteurs identifiés comme exposés.

Partenaires : Mairies d'arrondissement, Ville (DASES, DPSP, DDCT, DFPE, CASVP), PJJ, Rectorat, PRIF, associations de prévention spécialisée, associations d'habitants, collectifs de parents, Mission Locale de Paris.

Calendrier : 1er semestre 2020.

Mise en œuvre :

- Favoriser la mobilité des jeunes en dehors de leur quartier
- Soutenir les initiatives associatives ou d'habitants permettant la mise en place d'actions sportives, culturelles ou festives visant à réunir les jeunes et les familles autour de la thématique des rixes
- Soutenir les coopérations inter-associatives et inter-arrondissement autour d'actions ou de projets visant à réunir des jeunes de quartiers connus pour être en rivalité

Synergie 18- 19 et le projet PASSERELLES : une dynamique collective entre territoires pour déconstruire les logiques d'affrontement

Face aux rixes entre jeunes des 18e et 19e autour des ponts Riquet et du Département, les élus jeunesse des deux arrondissements ont décidé de réunir les acteurs locaux (équipements jeunesse, centres sociaux, équipes de prévention spécialisée, associations jeunesse et sportives, acteurs culturels...) afin d'apporter des réponses collectives et coordonnées sur les deux territoires. L'objectif a été de co construire les conditions indispensables à une réponse efficace de la collectivité face aux rixes, en articulation avec des actions déployées par les autres acteurs institutionnels (Police Nationale, DASES, DPSP, Éducation Nationale...)

À partir d'une analyse du phénomène des rixes et d'un diagnostic partagé, cet espace de travail partenarial a apporté une « culture commune » valorisant la complémentarité des missions des divers professionnels, associatifs et institutionnels, qui interviennent en faveur des jeunes. L'objectif : assurer une dynamique partenariale, mettre en œuvre des projets qui favorisent le dialogue entre jeunes des deux arrondissements autour d'actions collectives qui mobilisent, par exemple, l'expression artistique et la réappropriation de l'espace public pour déconstruire les rivalités territoriales.

De cette mobilisation sont nés différents projets dont le projet Passerelles, porté par le collectif GFR Arts- Territoire- Citoyenneté : des jeunes du 18e et du 19e arrondissement créent ensemble d'œuvre éphémères sur et autour du pont Riquet, lieu des violences inter-quartiers. PASSERELLES se compose d'un stage en dehors de Paris pour prendre de la distance, d'une phase de réalisation des œuvres dans l'espace public et d'un événement d'inauguration et de médiation des œuvres créées.



Axe 2

Intervenir et accompagner

Objectif 3

Améliorer la réactivité et mieux coordonner les actions en cas de tension, d'alerte ou de rixe

Action 8 - Construire ensemble un dispositif local d'alerte rixes

Objet : Certains arrondissements parisiens ont mis en place des circuits d'alerte (généralement des boucles mails) pour aviser l'ensemble des acteurs locaux et services de la Ville en cas d'alerte rixe.

Dans la continuité du dispositif de veille et d'observation préventive (action 2), il est proposé de mettre en place un dispositif local d'alerte. Ce dispositif pourra être activé par le maire d'arrondissement sur la base des alertes provenant des acteurs de terrain, associatifs et institutionnels. Ce process d'alerte (acteurs, mode d'alerte, niveaux d'alerte et actions à mettre en œuvre) sera défini dans ce cadre et permettra des réponses adaptées (action 9).

Partenaires : Mairies d'arrondissement, DPSP

Publics : Mairies d'arrondissement, Ville (DPSP, DASES, DJS, DASCO), Préfecture de Police, Rectorat, PJJ, Parquet, associations de prévention spécialisée, Mission Locale de Paris, bailleurs sociaux, GPIS...

Calendrier : second semestre 2019

Mise en œuvre : Mise en place, d'un groupe de travail inter institutionnel pour élaborer un dispositif local d'alerte visant à établir une procédure et des circuits d'alerte opérationnels, clairs pour tous les intervenants.



Axe 2 Intervenir et accompagner

Objectif 3

Améliorer la réactivité et mieux coordonner les actions en cas de tension, d'alerte ou de rixe

Action 9 - Définir et coordonner les modalités d'intervention suite aux alertes rixes

Objet : En cas d'alerte rixe déclenchée par le dispositif d'alerte (action 8) ou juste après une rixe, les différents acteurs mobilisent spécifiquement leurs services, de façon réactive et adaptée, dans leur champ d'intervention, en vue de prévenir la rixe ou les matchs retours.

Dans cette phase de crise, les lieux impactés ne se limitent pas au seul espace public et interventions liées à la protection de l'ordre public.

Les abords des établissements scolaires, les établissements publics (équipements sportifs, structures jeunesse), les quartiers concernés doivent également être pris en compte par les acteurs qui y interviennent (professionnels de l'Éducation Nationale, associations, habitants...) pour mener des actions et tenir des discours à dimension éducative envers les jeunes.

Les procédures et les circuits seront à construire avec la préfecture de police, le parquet, le Rectorat, la Ville et les associations (associations de prévention spécialisée, associations d'habitants...) notamment.

Partenaires : Ville (DPSP/DASES), Préfecture de police, parquet de Paris, rectorat, bailleurs sociaux, associations, habitants

Calendrier : second semestre 2019

Mise en œuvre :

- La Préfecture de police : L'Agglomération Parisienne est en charge de la remontée d'information et de l'action des services. La ST75 ainsi que les commissariats d'arrondissements sont les portes d'entrées des informations opérationnelles, en lien également avec l'EMAS du Rectorat de Paris lorsque les faits signalés et les informations sont transmis par les chefs d'établissements scolaires. En cas d'urgence, Police Secours (appel au 17) est le seul interlocuteur à activer.
- Le Parquet : Création d'un référent rixes au sein du parquet des mineurs, interlocuteur dédié de l'ensemble des partenaires à la fois en prévention des rixes et post-rixes.
- Transmission, en lien avec le référent rixes, aux commissariats de Police concernés des alertes rixes adressées sur l'adresse mail permcrim.p4.tgi-paris@justice.fr.
- Saisine par le parquet de la Sûreté Territoriale 75 et suivi de la procédure pénale diligentée par la permanence criminelle du parquet des mineurs, en lien avec le référent rixe.
- Afin d'éviter la réitération ou la récurrence, réquisitions d'interdiction de paraître à titre de mesure de sûreté dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou à titre d'alternative aux poursuites et/ou des réquisitions d'éloignement géographique des mineurs impliqués.

- La Préfecture de Police assure le suivi des phénomènes de bandes via la Sûreté Territoriale 75 et l'Etat Major de la Direction de la Sécurité de Proximité de
- Signalement à la CRIP 75 – GLTD Bandes préventif aux fins de bilan des interventions en cours auprès de la famille des mineurs impliqués, ce signalement étant transmis pour information également à la DASES, à la PJJ, à l'éducation nationale.
- Pour la ville de Paris, création à la DPSP d'une équipe de 20 médiateurs dédiés à la prévention des rixes et renforcement des bases en arrondissement (30 recrutements). L'équipe mobile de médiateurs dédiée à la prévention des rixes est une équipe à compétence parisienne qui pourra être mobilisée à l'été 2019. Elle pourra intervenir en cas de tensions liées aux rixes signalées sur les territoires et lieux signalés (sorties de collège/lycée, équipements...) de façon préventive ou post-rixes et mener des actions de médiation, prévention et sensibilisation en direction des groupes adverses afin de désamorcer les affrontements. Les interventions de cette équipe seront complémentaires des actions auprès des jeunes menés par les autres acteurs sur le territoire. Leur présence sur ces zones de tensions a pour objectif complémentaire de rendre visible, pour les habitants, la présence de la Ville sur cette question. Cette équipe sera opérationnelle au 1er juillet 2019.



Axe 2 Intervenir et accompagner

Objectif 4 Accompagner les jeunes et leur famille

Action 10 - Mieux protéger les jeunes impliqués dans des rixes et leurs fratries mineures

Objet : les cellules d'échange d'informations nominatives « mineurs en difficulté » (CENOMED) permettent d'identifier et d'orienter vers un accompagnement socioéducatif, le plus en amont possible, des mineurs qui risquent de basculer sur des trajectoires délinquantes ou qui sont auteurs ou victimes de comportements pouvant les mettre en danger. Le fonctionnement de ces cellules est encadré par une charte.

À ce jour, 12 arrondissements parisiens ont mis en place une CENOMED. De 2015 à 2018, plus de 1 040 situations ont été présentées par les partenaires de la CENOMED ayant abouti à l'examen effectif d'environ 680 situations (après filtre Parquet).

En 2018, 322 situations ont été présentées et 214 ont été retenues pour faire l'objet d'un échange entre professionnels, 27 jeunes ont été orientés vers ce dispositif en raison de leur participation à une rixe ou de leur présence aux abords d'une rixe.

Il est proposé de renforcer le recours au CENOMED pour les situations infra-judiciaires de mineurs ayant participé à une rixe, avec également la possibilité d'intégrer aux situations présentées les fratries mineures des jeunes impliqués dans des rixes, après analyse de la coordonatrice du dispositif de prévention des rixes. En cas de rixe grave, la tenue d'une réunion en urgence de l'instance sera proposée aux partenaires.

Public : jeunes impliqués dans des rixes mais non judiciairisés et les membres mineurs les plus exposés de leur fratrie

Partenaires : Mairies d'arrondissement, Ville (DPSP, DASES, CASVP), Parquet, Commissariat, Éducation Nationale, PJJ.

Calendrier : second semestre 2019

Mise en œuvre :

- Extension des CENOMED à l'ensemble des arrondissements concernés
- Adaptation de la charte CENOMED en lien avec les partenaires du dispositif (Parquet, Rectorat, Préfecture de Police).
- Propositions aux mairies d'arrondissement et aux partenaires de tenue d'une CENOMED en urgence en cas de rixe grave.

Axe 2 Intervenir et accompagner

Objectif 4 Accompagner les jeunes et leur famille

Action 11 - Intervenir en lien avec les familles auprès des jeunes interpellés lors d'une rixe

Objet : En cas d'affrontement, des jeunes (victimes/auteurs) peuvent être conduits par les services de police au commissariat s'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'ils ont commis ou tenté de commettre une infraction. À l'issue des investigations conduites dans le cadre d'une enquête de flagrance ou préliminaire, en l'absence de charges suffisantes pour caractériser l'infraction, aucune poursuite ou alternative aux poursuites ne peut être mise en œuvre par le parquet.

Leur présence à proximité des lieux constitue néanmoins un motif d'inquiétude d'autant plus qu'il peut s'agir de très jeunes mineurs inconnus des services de police et pour lesquels un travail éducatif et d'accompagnement peut être conduit de façon plus efficace.

Public : familles, jeunes

Partenaires: Ville (DPSP), État (Préfecture de Police)

Calendrier : second semestre 2019

Mise en œuvre :

- Systématiser l'intervention des intervenants sociaux en commissariat (ISC) et des psychologues en commissariat auprès de chaque mineur impliqué dans une rixe, et de sa famille, soit au moment de la remise aux parents, soit postérieurement, afin de s'assurer que les parents sont bien informés de la situation (à savoir la présence du mineur sur les lieux ou aux abords d'une rixe). L'ISC leur proposera un entretien à visée sociale pour les orienter au mieux, notamment vers les offres des partenaires locaux. Il pourra également, en fonction de son évaluation, effectuer une intervention préoccupante à la CRIP 75
- les BCO (Bureaux de Coordination Opérationnelle) des commissariats pourront transmettre les mains courantes informatiques (MCI) au vu du contenu indiquant une problématique de bande/rixes avec implication des mineurs aux intervenants sociaux pour une prise en charge.
- Extension prévisionnelle des postes d'ISC à l'ensemble des commissariats en binôme avec des psychologues en commissariat.

Axe 2 Intervenir et accompagner

Objectif 4 Accompagner les jeunes et leur famille

Action 12 - Construire avec les professionnels de l'ASE et la PJJ des outils de prévention adaptés à la prise en charge des mineurs impliqués

Objet : Afin de renforcer l'impact de leur action éducative, il est proposé de mettre à la disposition de l'ASE et de la PJJ, porteuses de ces mesures, un dispositif d'appui composé de modules éducatifs concourant à la prévention des rixes. Ces modules pourront être activés dans le cadre des mesures administratives ou judiciaires qu'elles mettent en œuvre et permettront de travailler sur les dimensions spécifiques de ce phénomène afin de favoriser le désengagement des jeunes dans les rixes : la notion de territoire qui constitue pour beaucoup de ces jeunes « une identité par défaut », la construction identitaire, les modes de socialisation, la reconnaissance, la responsabilité individuelle dans les violences commises en réunion...

Ce dispositif d'appui permettra d'étoffer les outils déjà existants développés par la PJJ pour traiter le sujet des rixes (ex : exposition 13/18...).

Public : jeunes impliqués dans les rixes et faisant l'objet de mesures ASE ou PJJ

Partenaires : DPSP, DASES, PJJ, Parquet, Tribunal pour Enfants

Calendrier : deuxième semestre 2019

Mise en œuvre : création, dans un groupe de travail Ville/PJJ/ associations de prévention spécialisée et Tribunal pour Enfants, de modules éducatifs spécifiques à la prévention des rixes.



Axe 2 Intervenir et accompagner

Objectif 4 Accompagner les jeunes et leur famille

Action 13 - Améliorer le suivi et l'accompagnement individualisé des jeunes impliqués dans des rixes et de leur famille

Objet : Les jeunes impliqués dans les rixes à Paris sont, pour la grande majorité d'entre eux, connus d'un ou plusieurs services socioéducatifs. Ils font l'objet d'un suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, d'une mesure ou d'une évaluation au titre de la protection de l'enfance ou d'un accompagnement par une association de prévention spécialisée. D'autres acteurs interviennent auprès des jeunes et de leurs familles notamment dans le cadre d'un suivi social, de la scolarisation ou de l'insertion. Les coopérations entre ces différents intervenants représentent une garantie pour un accompagnement bienveillant et adapté à la situation des jeunes, de leur fratrie et de leur famille.

Public : jeunes impliqués dans les rixes et /ou condamnés pour faits de violences commises dans un contexte de rixes et leur famille

Partenaires : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Rectorat, Tribunal pour enfants, DASES, CASVP, DPSP, associations de prévention spécialisée, Mission Locale de Paris, GHU de psychiatrie et neurosciences, équipements jeunesse.

Calendrier : Second semestre 2019 / Premier semestre 2020

Mise en œuvre :

- Élaboration d'un protocole inter- institutionnel sur les modalités de coaccompagnement des jeunes impliqués dans les rixes. Un groupe de travail rassemblera des représentants de chacun des acteurs afin d'identifier les besoins d'articulation ou d'échanges, d'élaborer des réponses adaptées dans le cadre si nécessaire d'un plan d'action individualisé, s'appuyant sur les instances ou outils existants (tels que les synthèses, les comités prévention protection de l'enfance famille, le projet pour l'enfant par exemple). Ce groupe abordera également les opportunités et les problématiques liées à l'éloignement et la scolarisation.
- Amélioration de la coopération entre les intervenants auprès des jeunes au moment des sorties d'incarcérations et ou des fin de mesures.
- Étude de l'opportunité et la faisabilité d'un dispositif d'accompagnement psychologique, notamment en rue, adapté aux jeunes impliqués dans des rixes
- Mobilisation des ressources du territoire, notamment éducatives, de loisirs, d'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Le poste de coordinatrice du dispositif prévention des rixes (CDPR) créé fin 2017 constitue une ressource centrale dans le cadre de l'amélioration du suivi et de l'accompagnement des mineurs impliqués dans des rixes. L'expérience du travail réalisée par la CDPR servira à alimenter les réflexions et construire

de nouvelles perspectives d'articulation avec l'ensemble des partenaires de la Ville et des partenaires institutionnels concernés par le suivi et l'accompagnement socio-éducatif ou judiciaire des mineurs impliqués dans des rixes.

Le GLTD « rixes »

Depuis 2016, un GLTD a été mis en place par le procureur de la République de Paris en étroite collaboration avec la Ville. Cette instance réunit tous les trimestres les différentes institutions (Parquet, PP, PJ, PJJ, Rectorat, Ville de Paris, Mairies d'arrondissement) concernées par le phénomène des rixes pour permettre un suivi et un retour d'information. La Ville est un partenaire privilégié avec une procédure spécifique impliquant les services de l'ASE et la CRIP pour permettre une évaluation sociale et une prise en compte rapide des mineurs impliqués dans les rixes (victimes/auteurs) ainsi que de leurs familles. Dans le cadre du GLTD rixes, et du volet préventif piloté par la Ville, qui fonctionne depuis 2016 162 mineurs/majeurs parisiens ont été suivis dont :

- 91% sont mineurs,
- 20% sont domiciliés sur le 19ème,
- 75% sont auteurs d'une rixe,
- 49% ont entre 13 et 15ans et 48% entre 16 et 18 ans,
- 57% bénéficient d'un suivi PJJ,
- 14% ne sont pas scolarisés.



Axe 2 Intervenir et accompagner

Objectif 4 Accompagner les jeunes et leur famille

Action 14 - Améliorer la prise en charge sociale et psychologique des victimes directes et indirectes des rixes

Objet : La survenue d'une rixe dans un quartier a des impacts sur les jeunes impliqués et les familles, mais également sur les autres habitants, jeunes ou non, et les professionnels intervenant auprès des jeunes. Ces événements créent peur, tensions, sentiments d'isolement, découragement ou colère amplifiés lorsque les conséquences sont dramatiques. Les conséquences de ces émotions peuvent constituer des bases durables à des volontés de représailles, de vengeances et impacter négativement la vie des habitants des quartiers concernés par ces événements. Il semble indispensable d'apporter à court, moyen et long terme des réponses sur un plan social et psychologiques à ces phénomènes, afin d'éviter la réitération des violences.

Public : jeunes, familles, habitants, professionnels, commerçants

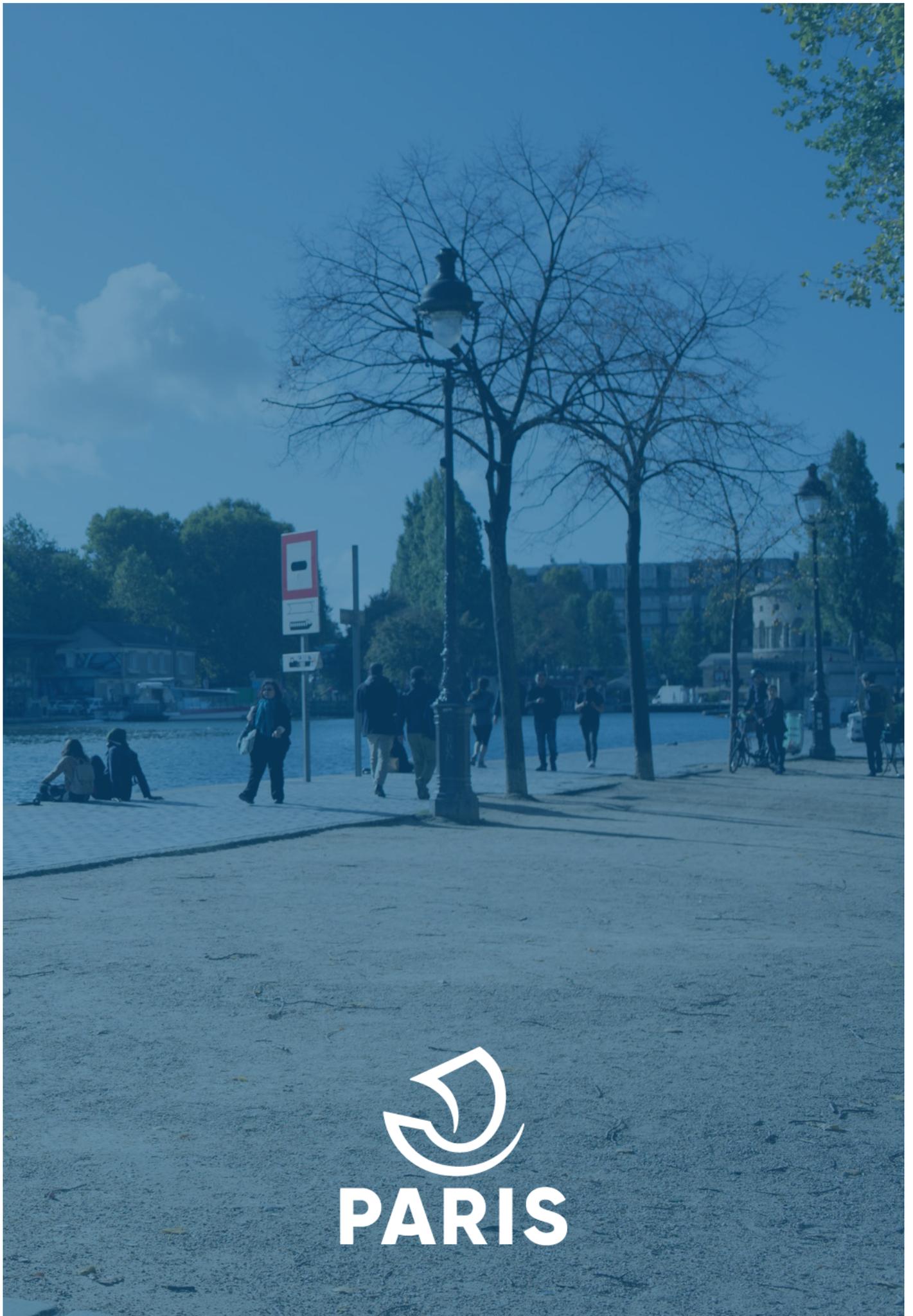
Partenaires : DASES, DPSP, Éducation Nationale

Calendrier : 2019-2020

Mise en œuvre :

- Proposer un soutien psychologique des jeunes, des familles et des habitants à la suite d'une rixe, sur le court, moyen et long terme
- Proposer un soutien des professionnels et membres d'associations intervenant auprès des jeunes et des familles, concernés directement ou indirectement par une rixe,
- Mettre en place des cellules psychologiques dans les établissements scolaires impactés.
- Mobilisation de la CUMP, de l'UMIP, EMAS, supervision ponctuelle par des associations





PARIS